

Règlement du concours de dessin DaHome

1. Organisateur

Le concours est organisé par DaHome SRL à l'occasion de la Journée du Nettoyage.

Le concours débute le 19 juin 2026 et se clôture le 28 août 2026 à 16h30, date limite de dépôt des dessins en agences.

2. Objet du concours

DaHome invite les enfants de la famille de ses aides-ménager·ères à réaliser un dessin illustrant leur vision du métier d'aide-ménager·ère.

3. Déroulement du concours

1. L'enfant réalise un dessin représentant son parent, grand-parent, frère, soeur, oncle, tante, parrain, marraine ou autre membre de sa famille (ou représentants légaux) travaillant comme aide-ménager·ère chez DaHome.
2. Le prénom de l'enfant doit figurer sur le dessin.
3. L'aide-ménager·ère parent·e dépose le dessin dans son agence DaHome avant le 28 août 2026 à 16h30.
4. L'aide-ménager·ère valide ensuite sa participation en complétant le formulaire en ligne accessible via le QR code affiché en agence.
5. Un jury DaHome sélectionne les dessins gagnants.
6. Les gagnants sont contactés par e-mail entre le 8 et le 11 septembre.

4. Conditions de participation

- Le concours est réservé aux aide-ménager·ères DaHome et aux enfants de leur famille.
- La participation est gratuite.
- Le concours est ouvert aux enfants jusqu'à 12 ans inclus.
- Un dessin par enfant est autorisé.
- Le dessin doit être réalisé sur papier, dans le format de son choix.
- Les dessins générés, entièrement ou partiellement, à l'aide d'outils numériques, d'intelligence artificielle ou de logiciels de création automatique d'images ne seront pas acceptés et seront exclus du concours.
- Le prénom de l'enfant doit figurer sur le dessin.

5. Dépôt des dessins

Les dessins doivent être déposés dans une agence DaHome participante au plus tard le 28 août 2026 à 16h30. Tout dessin remis après cette date sera exclu du concours.

Les dessins doivent être remis pendant les heures d'ouverture de l'agence (voir horaires sur www.dahome.be/contact).

6. Désignation des gagnants

Les dessins gagnants seront sélectionnés par un jury composé de collaborateurs DaHome.

Les décisions du jury sont définitives et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

7. Prix

Les prix mis en jeu sont :

- 3 lots de 4 tickets Walibi (2 adultes et 2 enfants) ;
- 9 lots de 4 places de cinéma Kinopolis.
- Chaque aide-ménager·e participant·e recevra une petite surprise lors du dépôt du premier dessin (une surprise par aide-ménager·e).

Les prix ne peuvent être échangés contre de l'argent ou tout autre avantage.

8. Annonce des résultats

Les gagnants seront contactés par e-mail après la délibération du jury entre le 8 et le 11 septembre.

9. Utilisation des dessins et des photographies

En participant au concours, les aide-ménagers·ères autorisent DaHome à reproduire, publier, représenter et diffuser, à titre gratuit et sans limitation de durée, les dessins réalisés dans le cadre du concours ainsi que toute photographie prise à cette occasion, incluant notamment les dessins, les participants, les aide-ménager·ères, les consultant·es DaHome et tout événement lié au concours. Cette utilisation pourra intervenir dans le cadre de la communication interne et externe de DaHome, sur tout support connu ou à venir, notamment sur son site internet, ses réseaux sociaux et ses supports de communication. Le prénom de l'enfant pourra être mentionné.

10. Protection des données

Les données collectées dans le cadre du concours sont utilisées uniquement pour l'organisation du concours, la gestion des participations et l'attribution des prix.

11. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.